

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 27 Excusés/Absents : 2 Procurations : 2 Votants : 29 Pour : 29</p>	<p>L'an deux mille vingt, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Jérôme BOUTELOUP, Maire.</p> <p>Convocation transmise aux élus et affichée en mairie le 10 décembre 2020.</p>
<p>PRESENTS : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Ana ROLDAN, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Sébastien CHAUDERON, Pascal NGUYEN, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Isabelle SIMONETTO, Olivier CHAPRON, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE</p> <p>EXCUSES/ABSENTS : Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN</p> <p>PROCURATIONS : Fabio VITULLI à Jérôme BOUTELOUP, Mathilde ESCLASSAN à Ana ROLDAN</p> <p>SECRETAIRE DE SEANCE : Olivier CHAPRON</p>	
<p>N° 4707</p> <p>OBJET :</p> <p>Vote sur la tenue du Conseil Municipal du 16 décembre 2020 à huis clos</p>	<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-18 ;</p> <p>Vu la Loi du 14 novembre 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire ;</p> <p>Vu le Décret n° 2020-1582 du 14 décembre 2020 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment le couvre-feu ;</p> <p>Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à la COVID 19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission audiovisuelle en directe des débats ne peut être techniquement réalisée, Monsieur le Maire sollicite la tenue des débats à huis clos.</p> <p>A la suite d'un vote à mains levées, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la tenue de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2020 à huis clos.</p>
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 22 DEC. 2020</p> <p>Affiché le : 22 DEC. 2020</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 21 décembre 2020.</p> <p style="text-align: center;">  Le Maire, Jérôme BOUTELOUP </p>

